



**NUMÉRO 2** 23 août 2019

## DÉPÔTS SIMULTANÉS À LA TABLE SECTORIELLE LA PARTIE PATRONALE REFUSE

Une rencontre entre des représentantes et des représentants politiques de la FNEEQ-CSN et du Comité patronal de négociation des collèges (CPNC), dont les membres proviennent du ministère de l'Éducation et de la Fédération des cégeps, a eu lieu le 28 juin dernier. Celle-ci faisait suite à notre demande de dépôts simultanés.

Pour plus d'information sur la négociation : https://fneeq.qc.ca/fr/ negociation-2020/



Cette demande avait pour but de jeter les bases d'un processus de négociation de bonne foi, fondé sur le dialogue. Selon le cadre légal, la partie patronale peut attendre jusqu'à soixante jours après la réception des revendications syndicales avant de déposer ses demandes. Traditionnellement, celles-ci constituent surtout des réponses à nos propositions plutôt qu'une présentation des réelles intentions de nos vis-à-vis. Cette stratégie patronale ne permet pas de mettre en place des discussions constructives et retarde énormément le processus de négociation.

Malheureusement, la partie patronale a refusé notre proposition de procéder à des dépôts simultanés, perdant ainsi une occasion d'innover et de démontrer une volonté de collaborer avec nous de manière plus efficace.

Joignez le groupe Facebook de la négociation : https://www.facebook. com/groups/ FNEEQenNego/

À cet égard, votre comité exécutif local sera appelé à mener des actions pour faire valoir ce point de vue à votre direction.

## VERS UNE PREMIÈRE RENCONTRE DES COMITÉS DE NÉGOCIATION?

Par ailleurs, dans le but d'améliorer le processus de négociation, la FNEEQ-CSN avait demandé la tenue d'une première rencontre formelle entre les deux comités de négociation. Pour le comité de négociation et de mobilisation de la FNEEQ-CSN, une telle rencontre est essentielle dans la perspective d'un exercice de négociation de bonne foi, avant même le dépôt de nos demandes. Nous attendons toujours une réponse.

Entretemps, les syndicats de la FNEEQ-CSN ne chôment pas. Les consultations sur les cahiers de demandes continuent jusqu'au 27 septembre dans l'objectif de les déposer le 30 octobre, avant d'entamer les vagues de consultation sur les différents thèmes abordés à la table sectorielle.